
Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Theraclion, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe relative aux conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes selon lesquelles votre société reconnaît le chiffre d'affaires sont précisées dans la note « 2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires » et le montant de chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice est mentionné dans la note « 14. Produits d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 27 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Cédric Garcia

Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	1 057 687	966 008	91 679	128 129
Concessions, brevets et droits assimilés	1 607 287	390 814	1 216 473	737 344
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	691 703	382 469	309 233	251 950
Autres immobilisations corporelles	209 997	104 670	105 327	100 874
Immob. en cours / Avances & acomptes	2 818		2 818	2 213
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	557 816		557 816	
Autres immobilisations financières	174 450	11 585	162 865	205 812
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 301 758	1 855 546	2 446 212	1 426 322
Stocks				
Marchandises	779 857	26 172	753 685	1 297 916
Créances				
Clients et comptes rattachés	770 124		770 124	345 120
Fournisseurs débiteurs				84
Personnel	3 019		3 019	3 289
Etat, Impôts sur les bénéfices	842 926		842 926	587 848
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	295 197		295 197	176 131
Autres créances	47 663		47 663	3 500
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	296 865		296 865	100 188
Valeurs mobilières de placement	1 831 098		1 831 098	1 532 201
Disponibilités	1 874 196		1 874 196	2 739 883
Charges constatées d'avance	106 428		106 428	71 784
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 847 373	26 172	6 821 201	6 857 945
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 149 130	1 881 718	9 267 412	8 284 268

Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	218 414	188 825
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	26 845 123	22 479 064
Report à nouveau	-19 882 493	-15 259 933
Résultat de l'exercice	-6 372 162	-4 622 560
TOTAL CAPITAUX PROPRES	808 881	2 785 395
Avances conditionnées	5 005 073	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	5 005 073	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		3 955 042
Emprunts et dettes financières diverses		825 360
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 636 891	368 026
<i>Personnel</i>	608 042	315 928
<i>Organismes sociaux</i>	408 772	4 807
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 807	30 281
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	30 281	34 516
Dettes fiscales et sociales	1 051 901	718 470
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122	
Autres dettes	270 386	
Produits constatés d'avance	494 158	
TOTAL DETTES	3 453 458	5 498 872
TOTAL PASSIF	9 267 412	8 284 268

COMPTE DE RESULTAT

THERACLION

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS			
Ventes de marchandises	1 337 267	799 689	537 578
Production vendue	81 836		81 836
Subventions d'exploitation	61 130	14 000	47 130
Autres produits	5 404	5 988	-584
Total	<u>1 485 637</u>	<u>819 677</u>	<u>665 961</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises	642 968	1 126 967	-483 999
Variation de stock (m/ses)	383 990	-735 404	1 119 393
Autres achats & charges externes	3 735 810	2 395 124	1 340 687
Total	<u>4 762 769</u>	<u>2 786 687</u>	<u>1 976 081</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	-3 277 131	-1 967 011	-1 310 121
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	54 355	159 352	-104 997
Salaires et Traitements	2 410 519	1 717 421	693 098
Charges sociales	1 016 185	762 993	253 192
Amortissements et provisions	373 601	292 123	81 477
Autres charges	68 924	48 703	20 221
Total	<u>3 923 583</u>	<u>2 980 591</u>	<u>942 991</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 200 714	-4 947 602	-2 253 112
Produits financiers	16 229	22 519	-6 290
Charges financières	194 183	205 776	-11 593
Résultat financier	<u>-177 954</u>	<u>-183 257</u>	<u>5 303</u>
RESULTAT COURANT	-7 378 668	-5 130 859	-2 247 809
Produits exceptionnels	227 501		227 501
Charges exceptionnelles	47 378	18 045	29 333
Résultat exceptionnel	<u>180 123</u>	<u>-18 045</u>	<u>198 169</u>
Impôts sur les bénéfices	-826 383	-526 344	-300 039
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 372 162	-4 622 560	-1 749 601

Libellé	12 2015 (12 mois)	12 2014 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-6 372 162	-4 622 560
Amortissements et dépréciations	379 517	297 792
Valeur nette comptable de cession d'actifs	0	4 514
Variations du Besoin en fonds de roulement	1 526 797	-857 421
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-4 465 849	-5 177 675
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-864 931	-493 185
Variation des actifs financiers dont prêt à la filiale	-520 658	
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	-1 385 589	-493 185
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	4 395 648	8 310 250
Souscription d'emprunts	1 089 000	900 000
Remboursement d'emprunts	-200 000	-75 000
Associés - compte courant	0	1 850 000
Associés - compte courant		-1 450 000
Trésorerie nette provenant des activités de financement	5 284 648	9 535 250
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-566 790	3 864 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 272 084	407 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 705 294	4 272 084

THERACLION SA

**Centre d'affaires
102, rue Etienne Dolet
92240 MALAKOFF**

SIRET : 478 129 968 00044

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et 2014. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2015, qui dégagent une perte de 6 372 162 €, ont été arrêtés le 24 mars 2016 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Comptes clos le 31 décembre 2015 :

1.1. Structuration de l'activité commerciale

L'activité commerciale de la Société en 2015 a été marquée par la structuration des équipes de marketing et ventes. Theraclion dispose désormais de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Grande Bretagne, Allemagne, Italie, d'une filiale à Hong-Kong ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Egypte, Taïwan et Corée du Sud.

Cette structuration progressive de la Société a permis de doubler les ventes par rapport à 2014.

1.2. Ouverture d'une filiale à Hong Kong

L'Asie représentant un potentiel commercial très important pour Theraclion, afin d'y accélérer son déploiement, Theraclion a ouvert une filiale à Hong-Kong en Mars 2015 dirigée par Dennis Guo.

1.3. Augmentations de capital

En juin 2015, la Société a effectué un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels européens et américains. La Société a levé un montant total de 3 968 K€ (soit 25 K€ en valeur nominale et 3 943 K€ en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 495 938 titres complémentaires.

En décembre 2015 et dans le cadre d'un placement privé effectué conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-114 du Code de commerce (TEPA), réalisé auprès d'investisseurs résidant en France, La Société a levé un montant total de 152 K€ (1,2 K€ en valeur nominale et 151 K€ en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 23 331 titres complémentaires.

1.4. Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres

Le 18 mars 2015, Theraclion a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée à souscrire au cours des 36 prochains mois, aux périodes et au rythme qu'elle choisira, jusqu'à 400 000 actions Theraclion.

Le prix d'émission des actions sera fonction du cours de bourse de l'action Theraclion du moment, diminué d'une décote maximale de 7,5%. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et de garant dans le cadre d'un engagement de prise ferme. Une première tranche de 200 000 BSA a ainsi été émise en mars 2015 à l'attention de Kepler Cheuvreux (voir note 10.2.E).

Ce financement a été mis en place sur le fondement de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 31 mars 2014.

Au 31 décembre 2015, 72 500 actions ont été émises via l'utilisation de cette ligne.

1.5. Rachat d'actions par les dirigeants et collaborateurs de Theraclion pour rentrer au capital de la Société

En juin 2015, des membres de la direction et des collaborateurs clés ont investi, via un rachat d'actions, 300 K€ dans le capital de la Société. Cela représentait près de 60 000 actions acquises, soit 1,38% du capital total.

1.6. Financement de 1 089 000 € reçu de Bpifrance

En date du 1er juillet 2015, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI (Innovation Stratégique Industrielle) : TUCE pour 1 089 000 €. Ce montant, versé par la BPI, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC05. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

Ces avancées portaient à la fois sur le bilan des essais pivots menés sur le sein en Bulgarie et en France, ainsi que le suivi de l'étude aux Etats-Unis (Virginie); mais également sur les améliorations techniques et les essais faits avec l'élastographie.

L'étape clé suivante, EC06, portera essentiellement sur la conception d'un système intégré fonctionnel entre les appareils développés par Theraclion et SuperSonic Imagine mais également sur un bilan intermédiaire des études sur les nodules thyroïdiens et des essais aux USA. En cas de succès, cette étape pourra permettre d'obtenir un financement complémentaire de 433 K€ en 2016.

1.7. Autres événements

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2015 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 826 383 € (cf. note 17). La société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2016.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2015 ;
- Au 31 décembre 2015, Theraclion dispose d'une trésorerie de 3,7 M€ ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2015, les différentes aides publiques, les démarches engagées par la société pour rechercher de nouveaux investisseurs ou prêteurs dans le cadre d'un placement privé devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels	Linéaire 1 an
- Prototypes	Linéaire 5 ans
- Brevets	Linéaire 20 ans
- Brevets EDAP	Linéaire 5 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel.....	Linéaire	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	Dégressif	3 ans
- Mobilier de bureau.....	Linéaire	5 ans
- Agencements, Installations	Linéaire	10 ans

2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et de la participation dans une filiale à Hong Kong détenue à 100% et d'une créance s'y rattachant pour 558 K€ rémunérée au taux de 0,50 %.

Le capital de la société non libéré en date du 31 décembre 2015 s'élève à 1 000 HKD, soit 122 €.

2.5 – STOCK

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

2.6 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué :

- du prix d'achat,
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 – CAPITAUX PROPRES

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 2,03 % en 2015 (taux i-Box duration 10 ans). Taux d'actualisation de 1,5% en 2014
- une hausse des salaires de 1,5 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

2.12 – AUTRES FONDS PROPRES CONSOLIDES – AVANCES CONDITIONNEES

La société bénéficie au 31 décembre 2015 de plusieurs avances remboursables accordées par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Le solde des avances conditionnées est diminué des remboursements effectués selon l'échéancier contractuel.

Au 31 décembre 2014, les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel étaient présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers ».

Au 31 décembre 2015, la Société a décidé de comptabiliser les avances reçues comme des quasi-fonds propres.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu’il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d’affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu’il s’agit d’une mise à disposition ou d’une location, l’Echopulse est comptabilisé à l’actif de la Société et le chiffre d’affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d’achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l’exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l’exercice 2015, ces charges s’élèvent à 2,6 millions d’euros.

2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l’activité courante de l’entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s’agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d’exploitation,
- Transferts de charges d’exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS Au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS	31-déc-14	Augmentation	Diminution/ Cession	31-déc-15
Frais de recherche et prototype	1 047 532	10 155		1 057 687
TOTAL 1	1 047 532	10 155	-	1 057 687
Autres postes d'immobilisations incorporelles	959 184	651 472	3 369	1 607 287
TOTAL 2	959 184	651 472	3 369	1 607 287
Matériel industriel	175 595	31 076		206 670
Matériel de démonstration	464 581	134 069	113 618	485 032
Agencements et installations générale	97 308	8 724		106 032
Matériel de bureau	6 872			6 872
Matériel informatique	69 374	19 716		89 089
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisations en cours	2 213	9 720	9 114	2 818
TOTAL 3	823 946	203 304	122 732	904 518
Theraclion Asia Pacific		122		122
Créances rattachées Theraclion Asia		557 694		557 694
TOTAL 4	-	557 816	-	557 816
Dépôts de garantie	25 275	151	-	25 426
Autres immobilisations financières	186 206		37 182	149 025
TOTAL 5	211 481	151	37 182	174 450
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	3 042 142	1 422 898	163 283	4 301 758

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » est dû principalement à la comptabilisation au bilan dès l'exercice 2015 de la part fixe due au titre de la redevance du brevet EDAP de 506 K€ pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

Les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2015

IMMOBILISATIONS	31-déc-14	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-15
Frais de recherche et prototype	919 402	46 605	-	966 007
TOTAL 1	919 402	46 605	-	966 007
Autres postes d'immobilisations incorporelles	221 839	168 973	-	390 813
TOTAL 2	221 839	168 973	-	390 813
Matériel industriel	52 280	34 843	-	87 123
Matériel de démonstration	335 945	73 019	113 618	295 346
Agencements et installations générales	16 474	9 822	-	26 297
Matériel de bureau	4 896	1 096	-	5 992
Matériel informatique	55 436	11 467	-	66 903
Mobilier de bureau	3 878	1 601	-	5 479
TOTAL 3	468 909	131 848	113 618	487 140
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 610 151	347 426	113 618	1 843 961

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-14	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-15
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	5 669	5 916			11 585
TOTAL GENERAL	5 669	5 916			11 585

5. STOCKS

Au 31 décembre 2015, le stock a été évalué à 780 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et les têtes de traitement destinés à la vente.

Au 31 décembre 2015, une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 26 K€.

6. CREANCES

Exercices clos le 31 décembre 2015

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	25 426		25 426
Autres créances immobilisées	18 060		18 060
Actions propres	130 964		130 964
De l'actif circulant			
Clients	770 124	770 124	
Personnel	3 019	3 019	
Autres créances	47 663	47 663	
Acomptes versés sur commande	296 865	296 865	
Etat, Impôts sur les bénéfices	842 926	842 926	
Taxe sur la valeur ajoutée	295 197	295 197	
Charges constatées d'avance	106 428	106 428	
Total	2 536 672	2 362 222	174 450

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

CIR 2015 : 826 383 €, en attente de remboursement.

CICE 2015 : 16 543 €, en attente de remboursement.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2015 est précisée, ci-après :

en €	31/12/2015	31/12/2014
Autres titres de créances négociables	1 800 000	1 400 000
Valeur vénale VMP SG	32 017	32 024
Valeur vénale VMP SG		101 137
TOTAL	1 832 017	1 533 161

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2015, la société détenait 2 comptes bancaires :

Société Générale : solde comptable de 398 135 euros

BNP Paribas : solde comptable de 74 163 euros.

Par ailleurs, la société possède des comptes à terme, détaillés ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2015	31/12/2014
CAT - Société générale	1 400 805	1 000 000
Parts de FCP - SG	-	54 044
CAT - BNP Paribas	-	1 500 000
Intérêts courus CAT	1 092	8 149
TOTAL	1 401 897	2 562 194

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

<i>en €</i>	31/12/2015	31/12/2014
Montants :	106 428	71 784

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

<i>en €</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits financiers	1 092	8 149
Etat, produits à recevoir	3 500	3 500
Subvention à recevoir	44 163	
Montants	48 755	11 649

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2014 et les comptes 2015 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2014	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime d'émission	Résultat de l'exercice	31.12.2015
Capital social	189		30			218
Bons de sousc. d'actions	11					11
Primes d'émission	22 468		4 634	- 268		26 834
Report à nouveau	15 260	- 4 623				- 19 883
Résultat de l'exercice	4 623	4 623			- 6 372	- 6 372
CAPITAUX PROPRES	2 785	- 0	4 663	- 268	- 6 372	808

10.2 Composition du capital social :

10.2. A - Synthèse à la clôture :

	31/12/2015	31/12/2014
Capital	218 413,60 €	188 825,15 €
Nombre total d'actions	4 368 272	3 776 503
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

1. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 février 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 256,40 € pour le porter de 121 873 € à 132 129,40 € par émission de 51 282 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 51 282 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :

- FCPI UFF Innovation 8 à hauteur de 44 872 actions C-BSA ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
2. Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **20 décembre 2012**, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 10 576,80 € pour le porter de 132 129,40 € à 142 706,20 € par émission de 52 884 actions préférentielles de catégorie C auxquelles sont attachés 52 884 bons de souscription (les « BSA Ajustement de valeur », ensemble avec les actions de préférence de catégorie C, les « actions C-BSA »), au prix unitaire de 31,20 €, soit avec une prime d'émission de 31 € par action, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit de :
- FCPI UFF Innovation 10 à hauteur de 46 474 actions C-BSA ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 6 410 actions C-BSA ;
3. Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 juillet 2013**, la Société a émis un emprunt obligataire de 1,4 million d'euros via l'émission de 14 000 obligations convertibles en actions (les « OCA-2013 ») d'ici le 31 mars 2014, intégralement souscrit par un fonds d'investissement représenté par Truffle Capital et par GIJ Ile de France à hauteur de :
- FCPI UFF Innovation 14 à hauteur de 13 000 OCA-2013 ;
 - GIJ Ile de France à hauteur de 1 000 OCA-2013 ;
4. Selon la décision de l'Assemblée Générale Mixte du **30 octobre 2013**, il a été décidé diviser la valeur nominale de l'action par 4 en la ramenant de 0,2 € à 0,05 €. Le nombre d'actions composant le capital social est ainsi passé de 713 531 actions à 2 854 124 actions nouvelles, dans les proportions de 4 actions nouvelles pour une action ancienne.
5. Selon les décisions de l'assemblée générale mixte du 30 octobre 2013, et du Conseil d'administration du 17 avril 2014, il a été procédé, le **17 avril 2014**, à la conversion des 2 470 876 actions de préférence de catégorie C en 2 470 876 actions ordinaires, ainsi que la suppression des catégories d'actions A et C composant actuellement le capital social de la société. En conséquence, à partir du 17 avril 2014 et capital social s'élève à 142 706,20 € divisé en 2 854 124 actions, toutes de même catégorie.
6. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, il a été constaté la conversion des 14 000 OCA-2013 en 155 063 actions d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 150 459,35 € divisé en 3 009 187 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital

avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et l'émission en conséquence de 750 120 actions au prix unitaire de 14,50 € soit un montant total levé de 10 876 740 € (dont 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 187 965,35 € divisé en 3 759 307 actions ordinaires toutes de même catégorie.

8. Au cours de la période allant du **1er juin au 31 décembre 2014**, la Société a émis 17 196 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 4 299 BCE-2009-2 au prix unitaire de 3,90 € soit un montant de fonds levés de 67 064,40 € (dont 859,80 € de valeur nominale et 66 204,60 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2014. En conséquence, le capital social a été porté à 188 825,15 € divisé en 3 776 503 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
10. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
11. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

- 1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution

 - 2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

 - 3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**
 - 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

 - 5. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
 - 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

 - 5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
 - 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;
-

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste 323 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 323 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	0	0	323 000	323 000	28/04/2025
TOTAL BCE	396 456		35 860	4 299	356 297	456 188	

10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables ;

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/08/2015
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

10.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA Kepler tranche 1) (cf. note 1.4)

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA_{KEPLER TRANCHE 1} ont été émis, attribués et souscrits dont 72 500 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX (cf. alinéa 10 de la note 10.2 B) ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 127 500 BSA_{KEPLER TRANCHE 1} pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 127 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

Les BSA_{KEPLER TRANCHE 1} deviendront caducs le 18 septembre 2016, dans la mesure où le délai d'exercice des BSA_{KEPLER TRANCHE 1} est de 18 mois à compter de leur attribution.

11. AVANCES CONDITIONNEES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : BPI France (ex OSEO Innovation).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie d'avances obtenues, de la part de BPI France, pour un montant global de 6 767 416 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restant à rembourser sont les suivantes :

Convention BPI France, signée le 1^{er} décembre 2005 pour 500 000 €

Il s'agit d'une avance pour le développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) faisant suite au programme signé en juillet 2005.

Le programme présenté ayant été réalisé, la société rembourse l'avance selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € au 31/03/2010 remboursé
- 75 000 € au 31/03/2011 remboursé
- 75 000 € au 31/03/2014 remboursé
- 150 000 € au 31/12/2015 remboursé le 20 janvier 2016
- 150 000 € au 31/12/2016

Au 31 décembre 2015, il reste 300 000 € à reverser à BPI France.

Convention BPI France, signée le 21 février 2008 pour 1 300 000 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,
En cas de succès du programme, l'échéancier de remboursement prévu était le suivant :

- 300 000 € au 30/09/2011 remboursé
- 200 000 € au 31/12/2014, remboursé en janvier 2015
- 200 000 € au 31/12/2015 remboursé le 20 janvier 2016
- 200 000 € au 31/12/2016
- 400 000 € au 31/12/2017

La première somme, forfaitaire, de 300 000 € correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 31 décembre 2015, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 800 000 €.

Convention BPI France, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 3 548 812 €.

Au 31 décembre 2015, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à BPI France se monte à 3 548 812 € (hors intérêts courus).

12. ECHEANCES DES DETTES ET AVANCES CONDITIONNEES A LA CLOTURE :

Exercice clos le 31 décembre 2015

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	5 005 073	700 000	4 305 073	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 636 891	1 636 891		
Personnel et comptes rattachés	608 042	608 042		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	408 772	408 772		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	4 807	4 807		
Autres dettes	270 386	270 386		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30 281	30 281		
Total	7 964 252	3 659 179	4 305 073	-
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice (hors int. Cour.)</i>	<i>1 089 000</i>			
<i>Emprunts remboursés en cours d'exercice :</i>	<i>200 000</i>			

13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes financières		
Intérêts s/ emprunt	356 261	195 230
Total	356 261	195 230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	688 566	136 051
Total	688 566	136 051
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	118 218	98 991
Personnel charges à payer	468 878	259 865
Charges sociales sur congés payés	49 446	45 536
Charges sociales à payer	173 377	119 539
État : charges à payer	28 756	33 864
Total	838 675	557 795

L'augmentation du poste « Fournisseurs – Factures non parvenues » s'explique par la comptabilisation au bilan dès l'exercice 2015 de la part fixe due au titre de la redevance du brevet EDAP de 506 K€ pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

- Chiffre d'affaires :

Au cours de l'exercice 2015, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 1 486 K€, se décomposant de la façon suivante :

Chiffre d'affaires : 1 419 K€. Le développement de l'infrastructure commerciale de Theraclion a permis à la société de connaître une forte accélération de son activité commerciale en 2015 avec la signature de 12 accords commerciaux, dont deux par sa filiale asiatique, portant sur la vente ou mise à disposition de matériel et l'enregistrement du premier contrat de service. L'Allemagne, grâce aux accords de remboursement obtenus auprès d'une dizaine de compagnies d'assurance-maladie devient le premier marché de la société.

A noter que la filiale de Hong-Kong a finalisé ses deux commandes, de Hong-Kong, Taïwan et a créé un important portefeuille de prospects. Au total Theraclion a réalisé ses premières ventes dans six nouveaux pays en 2015.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires total	1 419	800
dont ventes d'équipements	1 295	774
dont location et services associés	82	-
dont ventes de consommables	42	26

- Subvention d'exploitation : 61 K€
 - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 47 K€
 - Subvention ANRT : 14 K€
- Autres produits : 5 K€

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2015

		31/12/2015	31/12/2014
Produits financiers			
	Intérêts et produits assimilés	13 461	17 302
	Produits nets de cession VMP	2 768	5 217
	Gains de change	-	-
	Total	16 229	22 519
Charges financières			
	Dotations financières aux (1)	(5 916)	(5 669)
	amortissements et provisions		
	Pertes de change	(24 522)	(11 832)
	Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(163 745)	(105 337)
	Autres intérêts et charges assimilées		(82 938)
	Total	(194 183)	(205 776)
TOTAL Résultat Financier		(177 954)	(183 257)

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2015 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2015 est un produit de 180 123 € contre une perte nette de 18 045 € au 31 décembre 2014. En 2015, il a été procédé à une vente de matériel de démonstration. Ce matériel ayant été comptabilisé en immobilisation en 2013, la cession figure en produit exceptionnel pour 217 485 €. Le matériel de démonstration était totalement amorti à la date de cession.

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé principalement par le Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 826 383 € pour 2015 et 486 344 € pour 2014.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 31 687 688 € au 31 décembre 2015 (dont 7 501 967 € au titre de l'exercice 2015). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

Exercice clos le 31 décembre 2015

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	206 269	69 350	-	7 500	76 850
David Caumartin	DG		-	-	-	206 269
Tilman DRUEKE	Adm		1 000	-	1 000	1 000
Laszlo HEGEDÜS	Adm		1 000	-	1 000	1 000
Bernd VON POLHEIM	Adm		6 500	-	6 500	6 500
Annette HASENBURG	Adm		1 000	-	1 000	1 000
Vincent GARDES	Adm		4 500	-	4 500	4 500
François LACOSTE	Adm		4 500	-	4 500	4 500
TOTAL			206 269	69 350	-	26 000

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2015. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2015 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

La provision pour indemnité de départ à la retraite 13 K€ au 31 décembre 2015.

Droit Individuel à la Formation (CPF)

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures acquises au 31 décembre 2015 au titre de CPF devront être utilisées avant le 31 décembre 2021.

Ce compte n'est plus géré par l'entreprise mais directement par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Pour rappel, les droits accumulés mais non consommés s'établissaient à 1 112 heures au 31 décembre 2014.

Engagements financiers

Licence sur des brevets EDAP - TMS

La Société Theraclion a obtenu en juillet 2005 la signature d'une licence internationale, exclusive et cessible de tous les brevets appartenant à la société Edap seule, anciennement dénommée Technomed. Ces licences étaient alors limitées au domaine d'application « cervico-facial ». Theraclion a signé un avenant au contrat de licence le 10 janvier 2011 pour étendre l'exploitation des brevets dans le domaine des tumeurs du sein.

Les premières ventes ayant été réalisées sur l'exercice 2013, la Société Theraclion a opté pour une contrepartie financière sur ces licences consistant en un prix fixe de 506 K€ et en une partie variable correspondant à une redevance annuelle de 2% HT des recettes nettes du groupe. La partie fixe étant payable en 4 annuités à partir de février 2015 pour 126,5 K€ par an.

Baux de location

La Société Theraclion a signé un bail commercial avec la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux du siège social de la société. Le tableau ci-dessous mentionne les loyers dus pour les prochaines années jusqu'à échéance de la période triennale en cours, qui prend fin le 17 juin 2016.

<i>En euros</i>	Loyers restant à payer au 31 décembre 2015		
	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans
Loyers et charges locatives	64 447	64 447	0

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	23	19
Employés	3	3
Total	26	22

21. ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Compte tenu de la faible activité commerciale à ce stade, Theraclion n'a pas d'exposition sur le crédit aux clients (créances non réglées).

23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2015		31/12/2014	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	58 672	71%	59 048	48%
Autres diligences et prestations	23 544	29 %	65 130	52%
Honoraires Audit	82 216	100%	124 178	100%
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%
TOTAL	82 216	100%	124 178	100%

A noter qu'en 2014, le montant de 65 130 € correspondait aux frais relatifs à l'introduction en bourse survenue en avril 2014 et facturés par EY à ce titre. Comme le permet le plan comptable général, ces frais ont été incorporés à la prime d'émission.

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Candidature au Forfait Innovation en France.

Le **26 janvier 2016**, **THERACLION** a déposé auprès du Ministère français de la Santé et de la Haute Autorité de Santé son dossier de candidature au Forfait Innovation, ce qui fait de Theraclion la première entreprise à déposer une candidature au Forfait Innovation dans sa version définitive décrétée le 16 février 2015.

Le Forfait Innovation est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à faciliter et accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique de soins de référence et précise les modalités d'accès à la prise en charge forfaitaire.

Persistence de la réduction des volumes chez les patients traités après 3 ans.

Les données de suivi à 3 ans de l'étude clinique menée à l'Université de Sofia en Bulgarie ont montré la persistance de la réduction de volume. Chez ces patients, une réduction constante de 80% du volume entre 1 an et 3 ans après traitement avec Echopulse a été observée sans aucun cas de récurrence.

